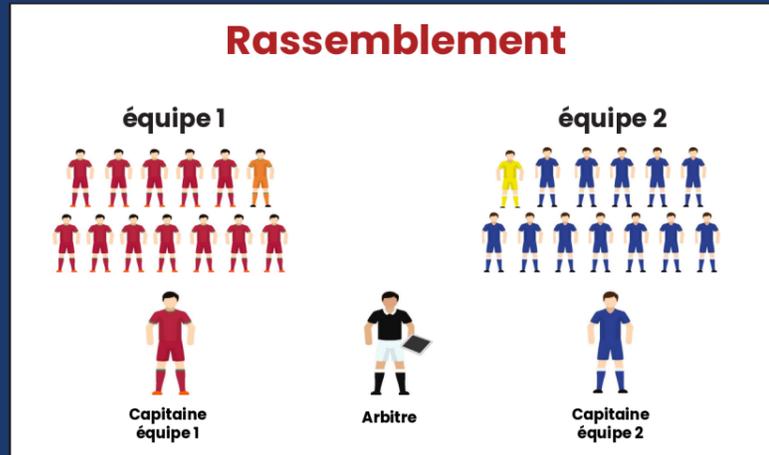
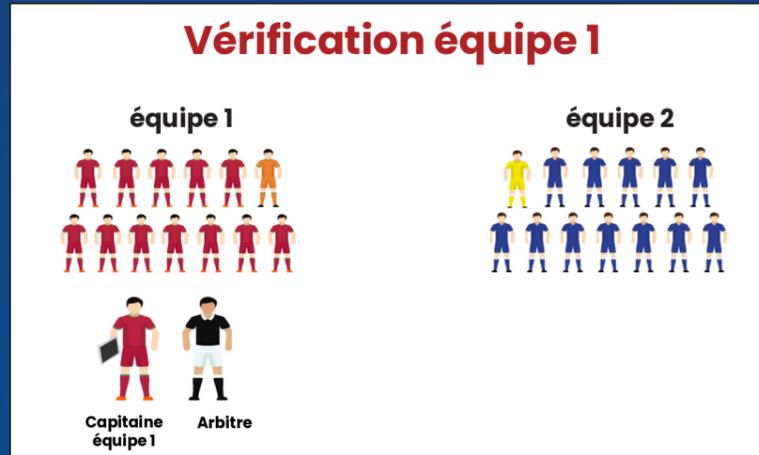




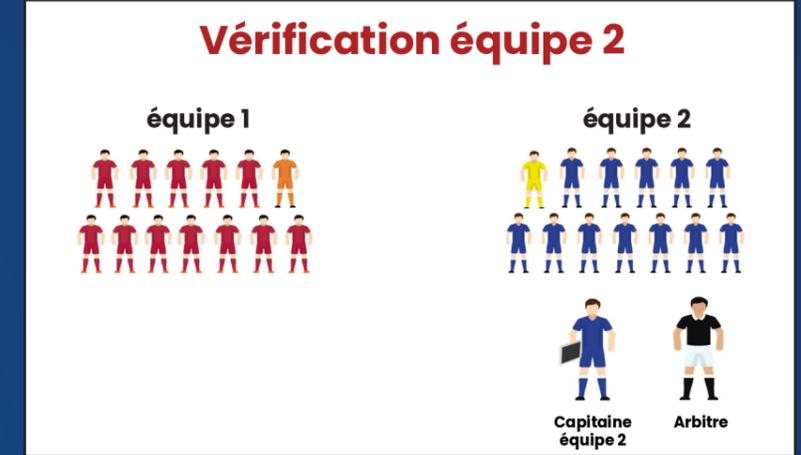
PROTOCOLE OBLIGATOIRE DE VERIFICATION DES LICENCES AVANT MATCH



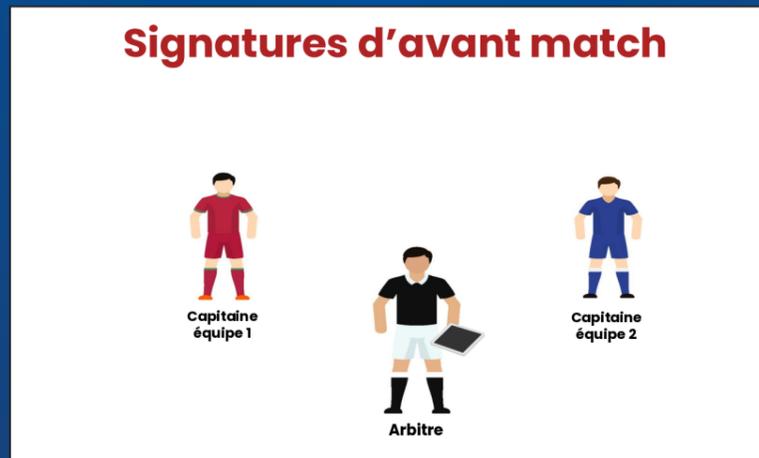
Le rassemblement est recommandé à l'extérieur, devant le vestiaire de l'arbitre.



Le contrôle des licences se fait par le capitaine (ou le dirigeant si le capitaine est mineur) assisté de l'arbitre à l'aide de la FMI, de « Footclubs Compagnons » ou du « listing licenciés » imprimé via Footclubs



Quand la vérification des licences est terminée, les joueurs vont directement sur le terrain.



Les signatures d'avant match et les éventuelles réserves se font dans le vestiaire Arbitre.



Le non-respect du Protocole peut entraîner la perte du Match par pénalité pour les équipes ne l'ayant pas suivi.

flandres.fff.fr

